



• **Juillet 2022**

---

## Les réfugiés acceptés : en attente et séparés de leur famille

---

Ce rapport est une soumission au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration pour son étude sur les arriérés et les délais de traitement.

### A. Introduction

Le Conseil canadien pour les réfugiés exhorte le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration à accorder une attention particulière aux demandes de résidence permanente de la part des personnes protégées au Canada et des membres de leur famille, dans le cadre de son [étude sur les arriérés et les délais de traitement de demandes](#).

Les personnes protégées au Canada sont des personnes qui ont été reconnues comme des réfugiés par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) ou dans le cadre de l'examen des risques avant renvoi (ERAR). Une fois qu'elles ont été acceptées comme réfugiées, elles peuvent demander la résidence permanente pour elles-mêmes et pour les membres de leur famille immédiate, qu'ils se trouvent au Canada ou à l'étranger.

Les personnes qui ont été reconnues comme réfugiées au Canada, souvent après des années d'attente dans le processus de demande d'asile, doivent faire face à des années d'attente supplémentaires avant de recevoir la résidence permanente. Pendant qu'elles attendent, il leur est difficile de poursuivre leur vie au Canada, car elles sont toujours considérées comme des étrangers à bien des égards et leurs droits en tant que personnes protégées sont limités. Les délais sont particulièrement pénibles si elles attendent d'être réunies avec les membres de leur famille immédiate – afin d'être réunie avec son conjoint ou sa conjointe et avec ses enfants, une personne réfugiée doit d'abord obtenir la résidence permanente, puis attendre que le Canada délivre des visas de résidence permanente aux membres de sa famille à l'étranger.

Les longs délais sont en partie dus à l'inefficacité du traitement, mais ils résultent surtout de la décision du gouvernement de fixer des objectifs annuels d'immigration trop bas par rapport au nombre de demandeurs dans la catégorie des personnes protégées.

## B. Écart entre l'inventaire des réfugiés et les niveaux d'immigration

À la fin de janvier 2022, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada avait un inventaire de :

- Plus de 43 000 demandes de la part des réfugiés acceptés (personnes protégées) et des membres de leur famille au Canada.
- 26 500 demandes de la part des membres de la famille de réfugiés acceptés à l'extérieur du Canada.

Cela fait un total de près de **70 000 demandes** dans l'inventaire à la fin de janvier 2022.

Pourtant, en février 2022, le gouvernement a annoncé un objectif de seulement **24 500** pour les « Personnes protégées au Canada et personnes à charge à l'étranger ». Selon [le plan pluriannuel du gouvernement](#), l'objectif augmente légèrement en 2023 pour atteindre **25 000**.

Cela signifie que le gouvernement prévoit que certains des demandeurs inscrits dans l'inventaire en janvier 2022 ne recevront pas leur résidence permanente **avant 2024!**

	Niveaux		
	2022	2023	2024
Personnes protégées au Canada et personnes à charge à l'étranger	24,500	25,000	25,500
<a href="https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/renseignements-supplementaires-niveaux-immigration-2022-2024.html">https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/renseignements-supplementaires-niveaux-immigration-2022-2024.html</a>			

## C. L'augmentation de la capacité de la CISR fera en sorte que les délais augmenteront

Le nombre de personnes dont la demande de statut de réfugié est acceptée a augmenté de façon spectaculaire, au fur et à mesure que les perturbations dues à la pandémie sont surmontées et que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) augmente sa

capacité, avec l'ajout d'un nombre important de nouveaux décideurs. En 2021, plus de 30 000 personnes ont été acceptées comme réfugiés par la CISR, contre 16 000 en 2020.<sup>6</sup>

L'objectif de 24 500 personnes protégées dans le plan d'immigration pour 2022 est clairement bien trop faible pour les 30 000 personnes acceptées comme réfugiés en 2021, même avant de prendre en compte les membres de leur famille à l'étranger, qui doivent être ajoutés à ces 30 000 personnes.

En même temps que l'écart se creuse entre le nombre de personnes acceptées comme réfugiés et l'objectif d'immigration, les délais d'attente deviendront de plus en plus longs.

Actuellement, le délai de traitement pour les réfugiés acceptés au Canada est de **24 mois**<sup>1</sup>. Ce délai indique le temps qu'il a fallu pour traiter la plupart des demandes complètes finalisées au cours des 6 derniers mois. Ce délai a augmenté et continuera à augmenter, étant donné l'énorme écart entre les demandes et les objectifs d'immigration.

## D. Incidence de la séparation familiale prolongée

L'incidence la plus dévastatrice des longs délais d'octroi de la résidence permanente aux réfugiés acceptés concerne la séparation prolongée des familles.

Souvent, les personnes contraintes de fuir sont séparées de leur famille immédiate. Leur conjoint ou conjointe et leurs enfants peuvent rester dans leur pays d'origine, soumis dans certains cas aux menaces des mêmes agents de persécution que le réfugié a fui. Dans d'autres cas, les membres de la famille ont également été déplacés de leur pays d'origine et survivent dans des conditions précaires dans un pays tiers. Certains parents ont dû laisser leurs enfants à la garde d'un parent âgé, voire d'un voisin.

Pour que ces membres de la famille puissent être autorisés à venir au Canada pour retrouver leur conjoint-e ou leur parent :

- La personne au Canada doit suivre le processus de demande d'asile et être acceptée comme réfugié (ce qui prend souvent des années).

---

<sup>1</sup> <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-delaiss-traitement.html>

- La personne au Canada doit ensuite faire une demande de résidence permanente et obtenir la résidence permanente (actuellement 2 ans).
- Les membres de la famille à l'étranger doivent ensuite terminer le traitement de leur demande de résidence permanente et obtenir un visa de résident permanent (le gouvernement refuse de publier les délais de traitement pour cette catégorie).

En 2021, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a informé une journaliste que pour les cas de membres de la famille de réfugiés finalisés entre avril 2020 et mars 2021, le délai de traitement était de **39 mois**.<sup>2</sup> Ce délai – plus de trois ans! – est calculé à partir de la date à laquelle la personne réfugiée au Canada soumet sa demande de résidence permanente pour elle-même et pour les membres de sa famille. Souvent, il y a aussi des délais avant la présentation de la demande de résidence permanente, car la personne doit réunir suffisamment d'argent pour payer les frais de traitement et trouver quelqu'un pour l'aider à remplir des formulaires complexes (en anglais ou en français).

Les années de séparation ont un coût énorme :

- Les membres de la famille sont souvent en danger - pris pour cible par des agents de persécution ou vivant dans un pays en guerre ou où la violence est généralisée. Les femmes et les jeunes filles risquent d'être victimes d'agressions sexuelles, les enfants ne peuvent pas aller à l'école, les soins de santé sont minimes, les jeunes sont susceptibles d'être recrutés de force par des gangs.
- Les liens familiaux se brisent. Les relations entre les conjoints se fragilisent. Les enfants grandissent en l'absence d'un ou des deux parents.
- Les personnes qui sont au Canada ainsi que les membres de leur famille souffrent de problèmes de santé en raison de la séparation. La personne réfugiée acceptée doit souvent travailler pour subvenir à ses besoins ici au Canada et en même temps envoyer de l'argent pour soutenir sa famille dans son pays d'origine, sans bénéficier des avantages émotionnels du soutien familial. Il en résulte un stress énorme et un risque de dégradation mentale ou physique.
- Les coûts de cette longue séparation sont énormes, tant pour les familles que pour la société canadienne : les liens familiaux et la confiance sont affaiblis, les enfants entrent

---

<sup>2</sup> Le Devoir, Des milliers de réfugiés reçus au Canada doivent vivre plus de trois ans sans leurs enfants, Lisa-Marie Gervais, 17 mai 2021.

dans les écoles canadiennes à un âge plus avancé et en ayant souvent été privés d'années de scolarité, et la santé mentale et physique est souvent affectée.

### **Une mère décrit son expérience d'être séparée de son conjoint et deux de ses enfants**

J'ai dû laisser derrière moi mon conjoint et deux de mes enfants. J'ai voyagé parce que je le devais – c'était le seul choix et je pleurais beaucoup, mais j'ai été poussée par ma famille à partir.

En 2018, j'ai commencé mon parcours de réfugiée au Canada. Je n'avais pas de famille, pas d'amis et je ne savais rien du système au Canada ou de la vie au Canada. La seule chose que je savais, c'est que le Canada est un pays des droits humains et qu'il accueille les réfugiés. Je ne nierai pas que j'ai trouvé ici beaucoup de droits humains, mais le parcours des réfugiés est si long que c'est quelque chose que le gouvernement peut changer.

C'est tellement stressant d'attendre une audience, puis d'attendre la résidence permanente, puis d'attendre que votre famille à l'étranger obtienne sa résidence permanente. Il m'a fallu près de quatre ans pour être en mesure de retrouver ma famille.

Mes enfants et moi nous avons perdu quatre années de notre vie commune. Nous avons beaucoup souffert; j'ai fait une grave dépression; j'ai souvent pensé au suicide. Je ne pouvais pas supporter la vie sans mes enfants, et mes enfants souffraient en même temps. Ils ont cessé d'aller à l'école; ils vivaient dans une peur constante. Pas de soins de santé, pas d'école, leur vie et la mienne s'arrêtaient.

Je me demandais toujours comment un grand pays développé comme le Canada peut permettre que des familles soient séparées aussi longtemps, surtout si des enfants sont concernés. J'ai fait trois demandes de visa de résident temporaire et deux demandes de permis de séjour temporaire et toutes ont été rejetées (je considère cela comme quelque chose contre l'humanité).

Ma fille a été affectée, je l'ai quittée quand elle avait 6 ans, elle était encore en maternelle. Ma fille a maintenant 10 ans, et vous savez quoi, elle ne sait ni lire ni écrire.

Mon fils, ici au Canada, est gravement autiste – il est devenu plus agressif, il crie, se frappe et se mord le poignet. Il n'était pas comme ça avant. Je pense que le fait d'être éloigné de ses frères et sœurs et de son père a eu un impact sur son comportement.

Mon autre fils a toujours été un élève exceptionnel et obtenait des A+. Il était toujours choisi par l'école pour participer à des concours en dehors de son établissement. Maintenant, il n'est pas allé à l'école depuis 4 ans.

Je pense que ces quatre années auront toujours un impact sur nous. On ne les oubliera jamais, la douleur que nous avons eue ne disparaîtra jamais. Je pense que lorsque mes enfants viendront au Canada, nous devons tous suivre une thérapie de santé mentale.

### **Une autre mère décrit son expérience d'être séparée de son mari, père de leurs deux filles**

Je suis arrivée au Canada avec mes deux filles, alors âgées de 11 et 6 ans – mon mari ne pouvait pas nous rejoindre à l'époque. J'ai soumis ma demande de statut de réfugiée en janvier 2019, et j'ai attendu jusqu'en août 2021 pour une audience. Ma demande a été acceptée en septembre 2021 et le même mois, j'ai fait une demande de résidence permanente en ligne en incluant la demande de mon mari.

J'attends toujours et rien ne se passe. Je perds espoir et je peux à peine continuer à attendre et attendre. Je sais qu'il s'est écoulé moins d'un an depuis notre demande de résidence permanente, mais nous sommes séparés depuis 42 mois! Mes filles grandissent sans père! Elles ont maintenant 14 et 10 ans.

Si chaque étape du processus prend 40 mois, nous sommes perdus. Ce qui se passe est inhumain à bien des égards. Nous sommes des réfugiés, certes, mais nous restons des êtres humains et notre famille est comme n'importe quelle autre famille – nous ne pouvons plus tolérer la séparation.

La séparation, la peur de perdre mon mari, la lutte pour survivre seule avec mes enfants, l'anxiété de passer à travers chaque journée sans connaître notre avenir, le stress que nous vivons à chaque instant ne peut être décrit, tout cela nous brise chaque jour qui passe.

Vous ne pourrez jamais imaginer la culpabilité qu'éprouve une famille contrainte à se séparer de ses proches. Vous vous réveillez avec une douleur dans le cœur tous les matins et on attend de vous que vous fonctionniez normalement et vous vous endormez en larmes. La même question que j'entends chaque matin de la part de mes filles : des nouvelles des papiers de papa? TOUS les matins! Chaque fois que nous voyons une famille réunie, mes filles ne peuvent retenir leurs larmes. Nous n'avons fait aucun mal et nous respectons et apprécions le fait d'être au Canada, mais s'il vous plaît, il devrait y avoir un chemin pour les familles séparées.

Quatre ans! Et je commence bientôt la cinquième année. J'ai réussi à me retenir jusqu'à présent, mais je ne sais pas combien de temps encore je pourrai tenir le coup sans espoir, sans réponse à notre demande et sans échéancier précis. J'appelle IRCC, et je n'ai jamais pu parler à un agent depuis mon arrivée au Canada. J'implore IRCC de nous aider en examinant la question de la séparation familiale.

## E. Autres raisons des retards dans la réunification familiale

Alors que la plupart des familles doivent faire face à des délais atrocement longs pour être réunies, certaines doivent faire face à des obstacles supplémentaires créés par le système d'immigration qui ajoutent des dépenses et des délais importants :

- Certains bureaux des visas imposent des exigences excessives en matière de documents – par exemple, ils traitent la réunification familiale des réfugiés comme un parrainage de la catégorie du regroupement familial et exigent des preuves de la relation conjugale, même si le conjoint a été déclaré tout au long du processus et qu'un certificat de mariage a été présenté.
- Certaines familles, notamment celles originaires d'Afrique et les familles de descendance africaine, doivent se soumettre à des tests ADN pour établir le lien familial. Les tests ADN sont coûteux et le prélèvement d'échantillons peut s'avérer extrêmement difficile, en particulier lorsque les membres de la famille se trouvent dans des régions en proie à des conflits armés et à l'instabilité politique.<sup>3</sup>

## F. Impact des retards sur les personnes au Canada

En plus des graves problèmes causés par la séparation des familles, les personnes au Canada qui attendent la résidence permanente sont confrontées à de sérieux défis alors qu'elles tentent de reprendre le cours de leur vie :

- **Emploi :** Les personnes protégées sont victimes de discrimination en matière d'emploi, car de nombreux employeurs considèrent encore que leur statut au Canada n'est que temporaire. Les employeurs sont donc souvent réticents à les embaucher pour des postes plus élevés et à long terme, ou à leur offrir des promotions ou l'accès à des possibilités de formation. Sans résidence permanente, les personnes protégées ont beaucoup de mal à voyager à l'extérieur du Canada, ce qui est nécessaire pour certains

---

<sup>3</sup> Voir le rapport du CCR, [Les tests d'ADN : une entrave à la réunification familiale rapide](#), octobre 2011.

emplois. En attendant la résidence permanente, les personnes protégées doivent continuer à renouveler leur permis de travail – en raison des retards de traitement du gouvernement, le renouvellement arrive souvent en retard. Bien qu'en principe, la personne protégée conserve le droit de travailler, les employeurs sont souvent confus à ce sujet, ce qui conduit dans certains cas à la perte d'emploi.

- **Finances** : Les personnes protégées sans résidence permanente sont régulièrement confrontées à des obstacles systémiques pour accéder aux prêts bancaires, aux lignes de crédit ou même aux cartes de crédit. Par conséquent, malgré l'initiative, l'expertise et les connaissances financières d'une personne protégée, elle est souvent incapable de démarrer une entreprise ou de posséder sa propre maison.
- **Accès à la citoyenneté** : Plus l'attente de la résidence permanente est longue, plus le délai avant que les personnes protégées puissent demander la citoyenneté canadienne est long. L'acquisition de la citoyenneté est particulièrement importante pour les réfugiés, puisqu'ils sont en pratique apatrides – ils n'ont aucun État sur lequel ils peuvent compter pour les protéger pleinement, ou pour leur délivrer un passeport, jusqu'à ce qu'ils deviennent canadiens.

Tous ces facteurs compromettent la capacité des réfugiés acceptés à contribuer à la société canadienne – une perte non seulement pour eux et leurs familles, mais pour toute la société.

## G. Recommandations

Étant donné que la lettre de mandat du ministre lui demande clairement d'accélérer la réunification familiale, nous recommandons ce qui suit :

### a. S'assurer que le mandat s'applique également aux réfugiés et pas seulement à la catégorie de la famille

La **lettre de mandat du ministre Sean Fraser** comprend l'engagement de « travailler au renforcement de la réunification des familles en introduisant des demandes électroniques et un programme d'octroi du statut de résident temporaire aux conjoints et aux enfants à l'étranger pendant qu'ils attendent le traitement de leur demande de résidence permanente. »

Nous demandons instamment que cet engagement soit appliqué à la réunification des familles des réfugiés, et pas seulement à la catégorie du regroupement familial. Les réfugiés ont déjà subi des déplacements forcés et des périodes souvent longues dans le processus de demande de statut de réfugié : leur besoin de réunification familiale rapide est au moins aussi important que pour les non-réfugiés

**b. Augmenter les objectifs d'immigration pour les personnes protégées au Canada et les personnes à charge à l'étranger**

Il est essentiel que les objectifs d'immigration pour les personnes protégées au Canada et les personnes à charge à l'étranger soient augmentés, pour 2022 et les années suivantes, afin de correspondre au nombre de demandes.

**c. Publier les délais de traitement pour les personnes à charge des réfugiés à l'étranger**

Au nom de la transparence et de la responsabilité, il est crucial que le gouvernement publie régulièrement les délais de traitement des personnes à charge des réfugiés à l'étranger. La non-publication de ces données ne fait que renforcer l'impression que les délais sont excessivement longs et que le gouvernement ne s'engage pas à remédier à ces retards.

**d. Résidence permanente automatique**

Pour une solution plus durable au problème des longs délais, nous demandons instamment que la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés soit modifiée de façon à ce que, à moins de problèmes d'inadmissibilité soulevés par l'Agence des services frontaliers du Canada ou par IRCC, les réfugiés acceptés obtiennent la résidence permanente de plein droit, sans avoir à présenter de demande. Cela éviterait de devoir prévoir de l'espace dans les niveaux d'immigration et libérerait le temps et les ressources d'IRCC.<sup>4</sup>

## **H. Conclusion**

Au moment où ils sont acceptés en tant que réfugiés au Canada, les gens ont déjà dû faire face à de nombreuses difficultés dans leur pays d'origine et en fuite, ainsi que souvent à des années d'attente avant l'audience de leur demande de statut de réfugié. L'impact négatif de longues attentes supplémentaires pour la réunion avec les membres de leur famille est énorme – et même potentiellement fatal pour les membres de la famille qui vivent dans une situation de guerre ou qui sont la cible de persécuteurs. Il est inacceptable que des retards supplémentaires soient imposés à la résidence permanente et à la réunification familiale parce que le gouvernement a choisi d'imposer des années d'attente supplémentaires en fixant des objectifs d'immigration trop bas.

---

<sup>4</sup> Voir la résolution du CCR : <https://ccrweb.ca/fr/res/residence-permanente-automatique-refugies>